



**HAL**  
open science

## L'interprète Français/LSF

Véronique Geffroy

► **To cite this version:**

| Véronique Geffroy. L'interprète Français/LSF. Journal de l'AFILS, 2005, 55, pp.38-40. hal-01684729

**HAL Id: hal-01684729**

**<https://inshea.hal.science/hal-01684729>**

Submitted on 15 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## PUBLICATION

A lire dans le prochain bulletin de l'ESIT  
Bulletin n°33, avril 2005

Le Bulletin de l'Ecole Supérieure des Interprètes et des Traducteurs paraît quatre fois par an.

Il est fabriqué par les membres de l'Association des Anciens Elèves de l'ESIT et publie également des articles écrits par des interprètes et des traducteurs non membres.

Les thèmes abordés par le Bulletin de l'ESIT tournent essentiellement autour de la traduction. Sont par ailleurs publiés des articles sur l'interprétation, des infos sur les colloques et les conférences à venir, sur la vie des commissions internes à l'association, sur le droit des interprètes et des traducteurs, des témoignages... et un dossier sur un thème particulier (économie, terminologie, traduction littéraire, etc.).

Dans le prochain numéro, un dossier traitera de l'interprétation en LSF.

Avec l'accord des responsables du Bulletin de l'ESIT, Véronique Geffroy nous a communiqué l'article qu'elle a rédigé dans le cadre de ce dossier.

### L'INTERPRETE FRANÇAIS/LSF

#### A/ Un interprète comme les autres.

Cela n'a pas toujours été le cas mais actuellement, notre profession se positionne clairement aux côtés des interprètes d'autres langues (vocales) même si les contextes d'exercice du métier sont parfois très différents.

- Nous sommes des passeurs de sens : nous avons pour mission de restituer, dans une langue cible, le vouloir dire exprimé dans la langue source. Et à ce titre, nous rencontrons les mêmes limites que tout interprète de langues vocales quant au dit et au non-dit.

- Nous travaillons entre des interlocuteurs qui n'ont pas de langue commune, nous travaillons donc bien entre deux langues : nous interprétons, des Sourds pour des entendants et réciproquement. Nous ne sommes pas « interprètes pour Sourds », sinon que penserait un entendant de l'attitude d'un interprète qui ne le traduirait pas, lui laissant le soin de se faire comprendre par ses propres moyens ?

- Nous adoptons les règles communes à tous les interprètes :

- > Fidélité : restitution intégrale du message dans l'autre langue, avec prise en compte du contexte dans lequel s'inscrit l'échange.
- > Neutralité : aucun avis personnel, aucune information complémentaire, restitution des erreurs, mêmes convictions que dans le discours source (que nous les partageons ou non).
- > Secret professionnel : nous sommes des transmetteurs aussi peu bavards que des boîtes à lettres. Nous ne sommes jamais un des destinataires dans les échanges et ne pouvons donc pas utiliser ce dont nous avons eu connaissance, comme si cela nous avait été destiné. Nous ne sommes pas non plus des témoins et notre présence n'est due qu'à l'hétérogénéité linguistique des protagonistes. Le monde de la surdité étant bien petit, le secret professionnel doit être tenu avec d'autant plus de rigueur.

- Nous sommes soumis aux mêmes contraintes que les autres interprètes :
  - Décalage : nous travaillons très peu en interprétation consécutive, essentiellement en interprétation simultanée. Nous avons aussi à gérer le décalage inhérent à l'acte d'interpréter d'une langue dans une autre : comprendre, transposer, formuler.
  - Tour de paroles : si la parole est bien distribuée, nous ne sommes pas plus en difficulté que si une seule personne parlait. Mais c'est un des problèmes majeurs que nous rencontrons dans le cadre d'interprétation de réunions.
  - Concentration et fatigue : nous avons aussi un temps de concentration optimal limité et nous fonctionnons aussi en relais, si la demande suppose que l'interprète travaille plus de 50 minutes sans pause. (En conférence, les règles de fonctionnement sont celles défendues par l'A.I.C.)
  
- Notre rémunération brute se situe entre 50 et 150 euros par prestation (disons pour une demi-journée), selon la nature de la prestation et les employeurs. Le plus souvent, nous sommes vacataires ou intermittents. Certains sont salariés, mais rarement à temps complet. À ma connaissance, 6 interprètes Français/LSF exercent en libéral en France : 3 à temps complet et 3 pour moins de 50% de leur activité.

## B/ La professionnalisation de ce métier

Historiquement, l'interprète Français/LSF s'est vu décrit tout d'abord comme « personne habituée à communiquer avec la personne sourde ». Cela ne préservait pas la justice, par exemple, du risque que la personne ainsi investie ait des enjeux communs ou peut-être contraires à ceux débattus dans les échanges. Depuis 1980, période du « réveil » des Sourds français utilisant la LSF, la profession s'est structurée autour de la différence linguistique, plutôt qu'autour du déficit sensoriel.

Mais parce qu'il est inconcevable de bien connaître une langue sans s'intéresser à la communauté qui la parle, les interprètes Français/LSF entretiennent des liens particuliers avec la communauté signante. (On peut remarquer ici que beaucoup des interprètes d'Inter Service Migrants sont issus de la communauté pour laquelle ils interprètent. Dans notre cas, il y a quelques collègues qui sont de parents sourds ou d'une fratrie de Sourds, mais ce n'est pas la majorité.)

Par l'intérêt qu'ils portent à la LSF, les interprètes sont parfois perçus comme des défenseurs de la LSF, c'est oublier que nous nous devons une certaine réserve et que les Sourds ont suffisamment d'arguments pour défendre leur cause sans que nous ayons à prendre la parole à leur place !

Dans les contextes où nous intervenons actuellement, il faut encore souvent défendre l'idée qu'être un bon bilingue ne suffit pas pour être interprète. L'interprète Français/LSF a suivi une formation longue bien particulière, en plus de son acquisition de la LSF (niveau de sortie Bac + 4 ou Bac + 5, selon les formations).

Par ailleurs, l'interprète ne fait usage d'aucune autre profession en même temps qu'il interprète telle que soutien scolaire en LSF, renseignements administratifs ou sociaux en LSF.

Parmi les diverses autres professions qui tournent autour de la surdité, certaines s'exercent parfois en LSF (assistante sociale, éducateur, psychologue, enseignant) ; d'autres sont en train de se structurer comme interface, médiateur, codeur, preneur en note. Ces divers professionnels peuvent avoir une bonne compréhension de la LSF et l'utiliser pour s'exprimer sur tous les sujets, cela n'en fait pas pour autant des interprètes.

En effet, le positionnement de l'interprète dans les échanges est très particulier. Par éthique professionnelle, l'interprète n'est pas à compter parmi les protagonistes des échanges.

Du coup, chaque autre professionnel retrouve sa juste place, quel que soit son niveau de langue, car l'interprète prend à sa charge ce qui concerne la différence linguistique et culturelle. Rien de plus, rien de moins. C'est aussi ce qui fait dire aux Sourds, utilisant préférentiellement l'interprète, qu'il contribue à leur émancipation.

## C/ Quelques situations particulières

- La plupart des interprètes d'autres langues s'identifient par rapport aux situations dans lesquelles ils

interviennent. Nous ne sommes pas vraiment spécialisés. Nous fonctionnons entre collègues selon d'éventuelles « affinités » ou « incompatibilités » avec les contenus, mais nous interprétons aussi bien des conférences, des réunions, des formations pour adultes, des entretiens sociaux, des rendez-vous médicaux, des procédures judiciaires, etc.

• Pour être bien interprété, le message d'origine doit être énoncé de façon satisfaisante et nous rencontrons souvent des situations acrobatiques, voire impossibles :

- Les « mauvais signeurs » : enfants sourds jeunes ayant une LSF « inachevée », Sourds étrangers, sourds oralisés fonctionnant dans les deux modalités, Sourds ayant des problèmes moteurs, etc.
- Les « mauvais parleurs » : enfants jeunes (élèves des classes d'intégration), entendants étrangers avec un fort accent et/ou des tournures nécessitant un effort de suppléance mentale, voix déformées, etc.
- Interprétation d'entretien psychologique.

• Nous interprétons aussi beaucoup de situations scolaires. Dans ce contexte-là, les interprètes n'existent pour aucune autre langue et l'application des règles déontologiques de l'interprète est délicate. De plus, les élèves sourds sont souvent rodés à la présence de l'interprète et leur aisance à nous utiliser peut troubler le jeu pédagogique, et en particulier le jeu de pouvoir qui est en filigrane entre enseignant et enseigné(s).

• En règle générale, l'interprétation de situations pédagogiques pose problème :

- Plus un cours a une forme interactive, plus la gestion des tours de parole dans le groupe est difficile.
- Le cheminement du raisonnement d'un apprenant qui n'a pas compris ou qui veut se faire confirmer quelque chose est souvent difficile à appréhender pour l'interprète, qui doit cependant le restituer de façon à ce que l'enseignant puisse vraiment rebondir.
- Le discours didactique est fait de mille astuces sur lesquelles l'interprète doit faire preuve d'une extrême vigilance : l'enseignant pose-t-il une vraie question ou cherche-t-il à confirmer que les élèves connaissent la réponse ? Prêche-t-il le faux pour avoir le vrai ? Veut-il évaluer des points de lexique ou des connaissances qui utilisent ce lexique ? Une périphrase est-elle une explication ou une évaluation de la terminologie ? Comment ne pas induire les réponses dans la forme des questions ?
- Certains préconisent d'avoir recours à un seul et même interprète (interprète scolaire ou interprète institutionnel). Se posent alors les problèmes de la préservation du secret professionnel dans les échanges avec l'équipe pédagogique, de la relation affective entre les enfants Sourds et « leur » interprète, de la présence dans les équipes de Sourds adultes qui soient d'authentiques référents linguistiques, ce que l'interprète ne peut pas être.

• Une autre catégorie d'interprètes « institutionnels » est en train de se développer, ce sont les interprètes en milieu hospitalier. Il est évident que les questions du secret professionnel, de la place dans l'équipe soignante prennent une dimension particulière ici. Il est important aussi d'avoir à l'esprit que l'interprète côtoie alors les patients sourds dans leur intimité et parfois au moment de l'annonce de diagnostics lourds de conséquences. Ce travail suppose une formation spécifique dans laquelle il est bien sûr aussi question de dire en LSF des choses le plus souvent inédites ou de pouvoir les transmettre à un public pouvant appartenir à tout niveau socioculturel.

### **En guise de conclusion**

Sur bien des points, nous nous situons clairement dans la famille des interprètes, toutes langues confondues. Cependant, il serait illusoire de passer sous silence l'intrusion des représentations sociales de la surdité, et du handicap en général. Si l'on n'y prend pas garde, elles reviennent comme un boomerang nous rappeler que beaucoup d'entendants n'ont pas encore admis que les Langues des Signes étaient de vraies langues. De même, ce n'est pas de compassion dont il est question mais bien de respect, lorsqu'il est fait appel à un interprète.

**Véronique GEFFROY**